



## République Française

### VILLE DE DESCARTES

# **DÉCISION DU MAIRE**

Objet : Renonciation à l'exercice du droit de préemption

DIA03711524H0037

N°DEC-20240722-AGC-42

0000000

### Le Maire de Descartes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20.06.12-06 du 12 juin 2020 portant délégations accordées par le Conseil municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU) déposée le 11/07/2024 par Me Gilles ROY, notaire à Descartes.

### DÉCIDE

de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé 4 rue de la Seigneurerie à DESCARTES, cadastré BE 26, 333 et 335.

0000000

Fait à Descartes le 22/07/2024 Publiée le 24/07/2024

Pour le Maire L'Adjoint Délégué

Joël MOREAU